



DÉLIBÉRATION N° 75/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :
URBANISME
Rachat d'immeubles à
l'Etablissement Public Foncier
Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que l'EPF Auvergne a acquis pour le compte de la Commune de VOLVIC les immeubles cadastrés, listés ci-après, afin de préparer la réalisation de plusieurs projets :

RÉF	SURFACE EN M ²	ADRESSE	PROJET
AH 34	3 300	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 36	900	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 90	48 030	Cheires de Bruvaleix	Réserve Naturelle
AP 723	52	4 Rue du Cratère	Réhabilitation d'une maison
AP 721	70	Cour indivi	Réhabilitation d'une maison
AR 264	373	15 Route de Marsat	Réserve foncière "OAP Site LP/Cessard"
AR 265	917	Volvic	Réserve foncière (ancien abri des anciens ST)
AR 433	184	Cour indivi	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 435	187	3 B Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 436	48	3 T Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 437	55	3 Q Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 741	31	7 Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 742	35	7 Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
ZH 3	705	Le Colombier	Réserve Naturelle
ZH 157	224	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 163	407	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 188	266	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 192	509	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 196	181	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 197	21	Le Bourg	Extension cimetière
ZK 208	831	La Pigotte	Artisanat
ZL 406	953	La Combe	Piscine
ZL 407	1 140	La Combe	Piscine
ZM 46	1 208	Le Cessard	Piscine

ZM 48	400	Le Cessard	Piscine
ZM 51	1 600	Le Cessard	Piscine
ZM 56	1 683	Le Cessard	Piscine
ZM 60	375	Le Cessard	Piscine
ZM 67	2 043	Le Cessard	Piscine
ZM 77	3 085	Counière	Piscine
ZM 620	377	La Sagne	Emprise giratoire et RD
ZM 622	297	La Sagne	Emprise giratoire et RD

Aussi, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre les objectifs définis ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors TVA s'élève à **553 082,22 €** (dont 12 € de frais d'hypothèque). Sur ce montant s'ajoutent les frais de portage pour **864,38 €** dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2024. La TVA sur marge est égale à **1 560,50 €** et la TVA sur prix total est égale à **5 817,77 €** (dont 172,88 € sur les frais de portage), soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **561 324,87 €**.

La Commune aura réglé à l'EPF Auvergne **539 311,88 €** au titre des participations. Le restant dû est de **22 012,99 € TTC**.

Dès la signature de l'acte, l'EPF Auvergne remboursera les frais de portage trop versés pour un montant de 27,63 € ainsi que 5,53 € au titre de la TVA correspondante sur la base d'imposition du prix total.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés listés ci-dessus ;
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité comme signataire de l'acte.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/06/2024

Publié ou notifié

le : 30/06/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

